

Un bon démarrage pour Le Contrat Global « Cure-Yonne » 2015-2020

Ce contrat, signé depuis juillet 2015, a bien débuté : les actions ont commencé. Ainsi, environ 2,5M€ ont été engagés dans de nombreuses actions telles que des études diagnostics d'eau potable et d'assainissement, travaux de protection de captages, amélioration de traitements, réhabilitation de réservoirs, pose de compteurs généraux, études de bassin d'alimentation de captages, achat des zones humides, entretien des cours d'eau, études et travaux pour améliorer la continuité écologique, rencontres Bourgogne Nature, études inventaires, plans de désherbage, réhabilitation station d'épuration... Un total de 73 actions ont débuté depuis juillet 2015.

GEMAPI : Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

En 2015, le Parc naturel régional du Morvan a lancé la procédure administrative pour prendre la compétence GEMAPI sur le territoire de la Cure, du Cousin et de l'Yonne amont, soit 117 communes dont 103 sont dans le Contrat Global « Cure-Yonne ». Seulement 2 communes du Contrat ne font pas partie du territoire GEMAPI.

Le 1^{er} janvier 2016, la compétence a donc été transférée au Parc à travers un arrêté du Préfet.

Le premier comité syndical a eu lieu le 29 mars avec la validation du budget ainsi que du règlement et des statuts du nouveau comité syndical GEMAPI.

Les actions validées pour 2016 sont les suivantes :

- **Cellule d'animation du Contrat Global « Cure-Yonne »** : 2 animatrices, à temps plein, sont à disposition des collectivités pour les actions de gestion et protection de la ressource en eau
- Stage pour la réalisation des **études de bassin d'alimentation** de certains captages en contexte granitique : ce stage permettra de définir le bassin d'alimentation et de mettre en place une animation et des actions pour protéger de manière pérenne la ressource en eau
- Elaboration d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** pour autoriser le Parc à réaliser des actions telles que l'entretien des cours d'eau, la protection des berges, l'amélioration de la continuité écologique,... Cette étude sera réalisée par l'IER (Institution pour l'Entretien des Rivières)
- **Observatoire de la Qualité des eaux** : le territoire du Contrat Global a un observatoire qui réalise, chaque année, environ dix suivis des cours d'eau. Cet observatoire est mené en partenariat avec d'autres acteurs qui réalisent également des suivis des cours d'eau. Le résultat de ces études est disponible sur le site internet du Parc naturel régional du Morvan, rubrique milieux naturels.
- Travaux de restauration de la ripisylve : cette action vise la protection de berges dans les zones dégradées par le piétinement et l'absence de ripisylve (végétation sur les berges). Les agriculteurs volontaires seront rencontrés pour la mise en place des clôtures, abreuvoirs, ...
- **Effacement de petits ouvrages** ayant un impact pour la continuité écologique : pour l'année 2016 cette action sera menée sur des affluents de l'Yonne (en amont de Pannecière)



Dernière année pour le désherbage chimique communal...

La loi de transition énergétique, du 17 août 2015, propose des délais d'entrée en vigueur, de la loi Labbé, avancés :

- **Le 1er janvier 2017** au lieu du 1er janvier 2020 pour interdire les usages de produits phytopharmaceutiques sur les espaces verts, promenades et forêts, et voiries ouverts au public ..., **pour l'Etat, les collectivités et les établissements publics.**

- Le 1er janvier 2019 au lieu du 1er janvier 2022 pour interdire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (sauf bio-contrôle et substances de base) à des utilisateurs non professionnels.

Les communes intéressées peuvent consulter, prochainement, le nouvel appel à candidature pour le label "Terre saine, communes sans pesticide" sur internet.

Le CNFPT a réalisé 5 vidéos destinées à promouvoir les bonnes pratiques de gestion zéro-pesticide du patrimoine public. Elles sont constituées d'interviews sur le terrain réalisées auprès d'agents issus de 3 collectivités de tailles différentes et de démonstrations de matériels. Elles sont accessibles sur le site internet <http://video.cnfpt.fr/formation> ou via le site du CNFPT dans la rubrique vidéo.

Matériel de désherbage mécanique à votre disposition!!

Le Parc naturel régional du Morvan, à travers le Contrat Global, a acheté deux désherbeurs mécaniques qui sont prêtés gratuitement aux communes :

- Un petit désherbeur mécanique (herse) de 0,70m de largeur pour désherber les petites allées type cimetière.

- Un désherbeur mécanique (herse) de 0,90m de largeur à accrocher à un tracteur (avec système 3 points) pour désherber les allées ou chemins en gravillons.

Une remorque est mise à disposition des communes pour pouvoir transporter ce matériel facilement.

Les conditions de prêt sont : réaliser un plan de désherbage communal (la cellule d'animation du Contrat Global peut le réaliser), s'engager dans une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et être formé pour la bonne utilisation de ce matériel par le Parc naturel régional du Morvan. N'hésitez pas à nous contacter pour réserver ce matériel !!



Contacts

Maria Galiana

Coordinatrice du Contrat

Tél.: 03 86 78 79 26

maria.galiana@parcdumorvan.org

Laure Jouglard

Animatrice Rivière et Agriculture

Tél.: 03 86 78 79 39

laure.jouglard@parcdumorvan.org

Maison du Parc—58230 Saint Brisson

Vice-président du Parc, élu référent : Christian Guyot

La lettre de l'eau « Cure-Yonne » est disponible sur le site :

www.parcumorvan.org

Vos remarques et suggestions, pour les prochains numéros, sont les bienvenues.

Ensemble, faisons vivre ce bulletin!

Ce bulletin est réalisé avec le soutien financier de: Agence de l'eau Seine-Normandie, FEDER et Conseil régional de Bourgogne-Franche

Mai 2016



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



-Comté